

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE
MRC DES CHENAU**

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE
2 JUIN 2016**

À une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Narcisse MRC des Chenu, tenue à la salle des conférences du bureau municipal, 353, rue Notre-Dame, Saint-Narcisse, le jeudi 2 juin 2016 à 19h00, sont présents, le maire monsieur Guy Veillette, mesdames les conseillères Nathalie Jacob et Mireille Paquin et messieurs les conseillers René Pinard, Denis Chartier et Gilles Gauthier, tous formant quorum sous la présidence du maire. Madame Linda MacCulloch est absente en raison du décès de son père.

(MONSIEUR)

Monsieur Stéphane Bourassa, directeur général, est aussi présent. Cette séance est convoquée par monsieur Guy Veillette, maire, conformément aux dispositions du code municipal.

Monsieur Guy Veillette, maire, ouvre la séance à 22h00. Il fait la lecture de l'ordre du jour, lequel est annexé à la page 86 du présent procès-verbal.

2016-06-01

Acceptation des soumissions pour la fourniture d'équipement à neige servant aux opérations de déneigement

ATTENDU que la municipalité de Saint-Narcisse désire obtenir les services d'un fabricant spécialisé pour la fourniture et l'installation d'équipement à neige sur camion 10 roues;

ATTENDU que la municipalité a procédé à des appels d'offres publics, via le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SÉAO) le 3 mai 2016 pour la fourniture et l'installation d'équipement à neige sur un camion 10 roues;

ATTENDU qu'à l'heure et à la date fixée pour la réception des soumissions, le 20 mai 2016 à 11h00, les soumissions reçues ont été ouvertes publiquement à compter de 11h05;

ATTENDU que trois professionnels dans le domaine de la fabrication et l'installation d'équipement à neige ont soumissionné dont : Larochelle Équipement inc., Groupe Déziel inc. et Services d'Équipements GD inc.;

ATTENDU que suite à l'ouverture de l'enveloppe de la compagnie Larochelle Équipement inc. pour la fourniture et l'installation d'équipement à neige, celle-ci était conforme et la soumission était la plus basse;

ATTENDU les prix soumis taxes et escomptes inclus, pour la fourniture et l'installation d'équipement à neige:

Compagnies	Prix
Larochelle Équipement inc.	113 622,89\$
Groupe Déziel inc.	126 404,99\$
Services d'Équipements GD inc.	110 075,91\$

ATTENDU que les équipements décrits dans les documents de soumission de la compagnie Services d'Équipements GD inc. n'étaient pas conforme au devis fournis dans les documents d'appels d'offres, celui-ci n'a donc pas été retenu;

ATTENDU que le fabricant retenu doit se conformer au devis détaillé et tel que fournis dans les documents d'appel d'offres;

ATTENDU qu'un comité de sélection a été formé par Stéphane Bourassa, directeur Général, et que chacun des membres du comité s'est engagé solennellement à juger les offres de services avec impartialité et éthique;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Denis Chartier,
Appuyé par monsieur René Pinard
Et résolu :

QUE le préambule fait partie de la présente résolution;

(QUE)

QUE le conseil accepte l'analyse des 3 soumissions, analyse réalisée par le comité de sélection, selon le devis faisant l'objet de l'appel d'offres soumis le 3 mai 2016.

QUE le conseil mandate la compagnie Larochelle Équipement inc. pour la fourniture et l'installation d'équipement à neige sur un camion 10 roues, selon les modalités de l'appel d'offres, « Fourniture et installation d'équipement à neige servant aux opérations de déneigements » pour un montant de 113 622,89\$ taxes incluses.

QUE tous les documents d'appel d'offres incluant les devis soient consignés au dossier de fourniture et installation d'équipement à neige servant aux opérations de déneigement.

Adoptée à l'unanimité.

2016-06-02

Demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM)

ATTENDU que la municipalité de Saint-Narcisse compte réaliser des travaux afin d'améliorer le réseau routier municipal et qu'elle compte investir plus de 60 000\$ dans le drainage, le remplacement et la construction de ponceaux dans le rang Saint-Pierre et le rang 2 Sud;

ATTENDU que la municipalité a fait parvenir une demande d'aide financière de 30 000\$ à monsieur Pierre Michel Auger, député de Champlain, dans le cadre du programme PAARRM;

ATTENDU que la municipalité demande à monsieur Auger de prioriser la demande de la municipalité étant donné les nombreux travaux de réfection de voirie à être réalisés au cours des prochaines années afin de pallier à la désuétude des rangs;

À CES CAUSES, il est proposé par madame Nathalie Jacob,
Appuyé par monsieur Gilles Gauthier
Et résolu :

QUE le conseil municipal demande au député provincial de prioriser la demande de la municipalité de Saint-Narcisse et de lui accorder un soutien financier de 30 000\$ pour toutes les raisons citées précédemment.

Adoptée à l'unanimité.

Avis de motion **Adoption d'un règlement modifiant le règlement de zonage, avis de motion**

Madame Mireille Paquin, conseillère au siège numéro 3, donne avis de la présentation d'un règlement modifiant le règlement de zonage numéro 2009-05-438. Il a pour objet de modifier les zones 104-I, 105-CR, 108-R et 109-R. Les zones 105-CR et 108-R seront agrandies et les zones 104-I et 109-R sont réduites.

Avis de motion **Adoption d'un règlement modifiant le plan d'urbanisme, avis de motion**

Monsieur Gilles Gauthier, conseiller au siège numéro 6, donne avis de la présentation d'un règlement modifiant le plan d'urbanisme numéro 2009-05-437. Il a pour objet de modifier l'affectation commerciale-résidentielle et l'affectation industrielle.

(PERIODE)

Période de questions

-Aucune question.

2016-06-03

Clôture de l'assemblée

ATTENDU que l'ordre du jour est épuisé ;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Denis Chartier,
Appuyé par monsieur René Pinard
Et résolu :

La clôture de l'assemblée à 22h32.

Adoptée à l'unanimité.

Guy Veillette, maire

Stéphane Bourassa,
Directeur général